

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Aube

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE MESNIL SAINT LOUP

Jeudi 5 mars 2020 à 20h30

Date de convocation : 27 février 2020.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	13	14

L'an deux mil vingt,

Et le 5 mars,

A 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SIMON Michaël, Maire.

Présents : Mme GATOUILLAT-VELUT Valérie, M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric, Mme HAUSS Céline, Mme SIMON Bernadette, Mme GATOUILLAT Roberta, Mme JULIEN Elodie, M. COURTOIS Vincent, M. VELUT Jean-Luc, Mme COQUILLE Delphine, Mme VELUT Sylvie et Mme SIMON Carine.

Excusé : M. PRUDHOMME Norbert pouvoir à M. COURTOIS Francis.

Secrétaire de séance : Mme SIMON Carine.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2020.

[Délibération n° : 2020-07 - Déposée le 16/03/2020 – Certifié exécutoire le 16/03/2020](#)

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2019 de la Commune dressé par le Trésorier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance entre le compte du Maire et celui du Receveur,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion du budget principal de la commune, dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Même Séance,

[Délibération n° : 2020-08 - Déposée le 16/03/2020 – Certifié exécutoire le 16/03/2020](#)

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2019 du lotissement Les Vieilles Vignes dressé par le Trésorier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance entre le compte du Maire et celui du Receveur,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Même Séance,

[Délibération n° : 2020-09 - Déposée le 16/03/2020 – Certifié exécutoire le 16/03/2020](#)

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 Budget de la commune.

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de M. Michaël SIMON,

Après avoir entendu le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2019,

Considérant la concordance entre le compte du Maire et celui du Receveur,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA FIN 2018	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT PART AFFECTEE A LA SI COMPTE 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DU RESULTAT	RESULTAT CUMULE FIN 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
Investissement	-136 031,83 €		79 883,50 €		-56 148,33 €	D 0,00 € R 0,00 €	0,00 €	-56 148,33 €
Fonctionnement	231 970,01 €	126 232,00 €	80 970,56 €		186 708,57 €			186 708,57 €
Total :	95 938,18 €	126 232,00 €	160 854,06 €	0,00 €	130 560,24 €		0,00 €	130 560,24 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	186 708,57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	56 148,33 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	130 560,24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001) du BP 2018	-56 148,33 €
Total affecté au c/ 1068 :	56 148,33 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Même Séance,

Délibération n° : 2020-10 - Déposée le 16/03/2020 – Certifié exécutoire le 16/03/2020

Objet : Fixation de la durée d'amortissement de biens acquis – Compte 204.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les acquisitions de biens en section d'investissement imputées sur les comptes 204, doivent faire l'objet d'un amortissement.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement des acquisitions suivantes :

Date	Imputation	Tiers	Désignation	Montant
26/12/2019	2041582	SDEA	Renforcement éclairage - Route de Faux et Dierrey	3 029,87 €
29/11/2018	2041582	SDEA	Renforcement éclairage - Chemin rouge et Neuville	1 463,87 €
16/11/2018	2041582	SDEA	Renforcement éclairage - Chemin aux ânes	1 050,69 €

M. le Maire propose une durée d'amortissement comprise entre 10 et 20 ans.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le vote à main levée, à 14 voix pour.

APPROUVE les durées d'amortissement sur les subventions d'équipements énumérées ci-dessus pour une durée de 15 ans.

CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Même Séance,

Délibération n° : 2020-11 - Déposée le 16/03/2020 – Certifié exécutoire le 16/03/2020

Objet : Subvention exceptionnelle pour acquisition de matériel à l'amicale des sapeurs-pompiers de Mesnil-Saint-Loup.

M. le Maire expose que les pompiers ont besoin de matériel pour mettre en charge les batteries des 2 camions afin qu'ils soient toujours opérationnels et prêts à fonctionner en cas d'intervention.

L'amicale des sapeurs-pompiers a avancé la somme afin de les acheter au plus vite.

Il conviendrait de leur rembourser cet achat par le biais d'une subvention exceptionnelle pour acquisition de matériel.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le vote à main levée, à 14 voix pour.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Mesnil-Saint-Loup d'un montant de 100€, correspondant au remboursement des chargeurs de batteries.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65 → Article 6574

CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Même Séance,

Travail des commissions

Commission Vie Associative, Culturelle, Loisirs, Information et Communication gérée par Mme GATOUILLAT-VELUT Valérie

Lors de ce dernier conseil municipal du mandat 2014-2020, la commission et l'ensemble du conseil évoque le travail réalisé :

- Les arbres de Noël pour les enfants, avec notamment ceux dont le thème proposé a été les loisirs créatifs, permettant un temps de préparation très fédérateur pour le groupe.
- La mise en place des jeux séniors, durant deux dimanches hivernaux aboutissant à la création des rencontres de jeux du lundi.
- Un certain nombre d'autres actions a pu être mené à bien grâce à l'ambiance constructive qui a régné pendant 6 ans, n'excluant pas pour chacun(e) d'avoir un avis nuancé et exprimé sur l'un ou l'autre des sujets discutés.

- La création de l'association "comité des fêtes" en 2016 a permis une souplesse de fonctionnement administrative, toutefois nous constatons qu'une nouvelle association n'a pas été synonyme d'avantage de participation ni d'implication des administrés dans le domaine des fêtes et animations.
- Il faut noter que le tissu associatif Mesnilat est dense, avec des catégories variées (sport, loisirs, culture, scolaire, solidaire, spirituel, etc..) et qu'un nombre important de personnes est déjà impliqué dans des engagements bénévoles. Cependant, le village n'échappe pas à la mutation sociale d'un consumérisme passif et d'un individualisme croissant, limitant parfois le développement des relations inter-villageoises.

Le bilan global de notre action est immensément positif, que toutes et tous les conseillères/ers qui en ont pris part en soit remerciés.

Commission Bâtiments et Patrimoine gérée par M. COURTOIS Francis

M. COURTOIS remercie tous les membres du Conseil Municipal et des commissions avec qui il à pris plaisir à travailler.

Commission voirie gérée et aménagement numérique par M. DEVAILLY Frédéric

La commission ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion de conseil.

M. DEVAILLY a informé qu'il avait trouvé un moyen de se procurer du raboutage routier pour 10€ la tonne (à retirer aux alentours de Villeneuve-l'Archevêque).

M. GATOUILLET Daniel s'est proposé (avec éventuellement d'autres agriculteurs) de faire un voyage pour récupérer la matière. Si toutefois le convoyage par les agriculteurs s'avère impossible, un moyen de transport par camion est faisable en sus des 10€ (tarif à convenir avec un transporteur). Ce fraisât servira au rebouchage et entretien des nids de poule dans les chemins ceinturant le village.

M. DEVAILLY remercie les membres des membres de la commission pour leur implication sur les différents projets qui ont été construits durant ce mandat en dressant un petit bilan.

La voirie pèse lourd sur un budget, la moindre petite rénovation fait vite grimper la facture. C'est pourquoi il est important même si cela semble éphémère d'entretenir et faire du travail préventif plutôt que curatif.

De beaux projets ont été réalisés en réunissant les idées et volontés de chacun :

- RD 23
- Chemin rouge
- Rue de la Gouette et Chemin de Villadin
- Place du Père Emanuel et HUGUENOT-BAILLY (conjointement avec la commission bâtiment)
- Rue de la Grosse Haie, Rue Neuve et Rue des Fossés (traitement préventif)
- Place du Terreau (en attendant mieux !!)
- Chemin de la Brisatte et caniveau Chemin des Perrières
- Aménagements divers, poses de miroirs, rénovation de peinture etc...

L'éclairage public n'est pas en reste, de nouveaux points lumineux ont été ajoutés axés sur les nouvelles technologies moins gourmandes en énergie.

Les chemins de randonnée ont été balisés avec l'aide de la commission sport et l'office du tourisme du Nogentais et encore une fois des bénévoles pour la mise en place.

M DEVAILLY remercie également tous les membres du conseil qui ont fait confiance à la commission sur les projets qui ont été portés en délibération et bien souvent acceptés à l'unanimité.

Même Séance,

Tour de table où chacun s'est exprimé et donné son avis et son impression sur les 6 ans passés au Conseil Municipal de Mesnil-Saint-Loup.

Clôture de séance et de mandat

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30 en remerciant vivement une nouvelle fois l'ensemble des conseillères et des conseillers pour leur implication et leur travail de qualité.